

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 79-0474/PR/PORT modifiant la liste des transitaires agréés sur le port de: Djibouti

n° 79-0474/PR/PORT

Ministère PREMIER MINISTRE,CHARGÉ DU PORT	Date de publication 3 mai 1979
Numéro JO n° 4 du 14/10/1979	Date du numéro 14 octobre 1979

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

La liste des transitaires agréés sur le port de Diibouti fixée par. arrêté n° 70- 415/SG/TPP du 16 avril 1970 et les arrêtés modificatifs subséquents est modifiée à nouveau comme suit: Ajouter la société suivante N°27.....— Société internationale de Transit et de Transport. Le reste sans changement.